

Conférence sur la Francophonie

devant la Société de pneumologie de langue française,
deuxième séminaire de l'Espace francophone de pneumologie.

Nice, 9 juillet 2011

Par Alfred GILDER, ancien élève de l'ENA, ancien haut-fonctionnaire, chef de mission de contrôle général économique et financier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de parler devant vous de la Francophonie, sujet on ne peut plus vaste, auquel j'ai consacré un livre. Parce que le thème que vous m'avez demandé de traiter est étendu et multiforme, il faut le ramener à l'essentiel. J'ordonnerai donc mes propos autour de quelques points fondamentaux. Et d'abord la définition des termes.

Le sens des mots

De quoi parle-t-on ?

Interrogé par l'Empereur de Chine sur les mesures à prendre pour redresser l'Empire, Confucius répondit : « Sire, commençons par redresser le sens des mots. »

Il y a lieu de préciser la signification de :

- *français* : cet adjectif désigne indistinctement une personne, un pays, une culture, une langue ;

- *francisant* : au-delà du « bonjour patron » en Afrique » ou du « Vous êtes jolie, Mademoiselle » de l'Américain sur les Champs-Élysées, le francisant commence avec les connaissances acquises en français en ayant :

* soit fréquenté au moins 3 heures par semaine pendant deux ans une Alliance française ou un institut genre Berlitz d'apprentissage accéléré,

* soit au moins trois ans d'enseignement normal de français langue étrangère dans un établissement secondaire,

- *francophone* : ce mot désigne une personne qui parle français, et un pays ou groupe de pays où on le parle. Mais être francophone dépend du degré de connaissance de cette langue. On distingue alors toute personne qui maîtrise le français :

* soit comme langue maternelle ou langue de la maison pendant toute l'enfance,

* soit comme langue étrangère principale apprise au cours de l'enseignement pendant au moins cinq ans dans le primaire, le secondaire ou le supérieur, à condition bien sûr, d'en avoir l'usage après.

L'origine du mot francophonie :

Ce mot a été créé en 1880 par le géographe français Onésime Reclus (ne pas le confondre avec son frère Elysée, également géographe). Dans son livre *France, Algérie, Colonies*, où il classe les peuples non pas en fonction de leur couleur de peau, mais de la langue qu'ils parlent. Onésime Reclus écrit : « Nous acceptons comme francophones tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester participants de notre langue. »

À peine créé, le terme disparaît de l'usage. Il ne reparait qu'en novembre 1962 dans un numéro spécial d'une publication de haute tenue intellectuelle, la revue *Esprit* sous la plume de Léopold Sédar Senghor. Devenu le premier président de la république du Sénégal, cet écrivain délicieux, agrégé de lettres et condisciple de Georges Pompidou à Normale Sup, lance pour de bon et le mot et l'idée de francophonie. En effet, non seulement il popularise alors ce néologisme mais il s'en sert pour qualifier sa vision du monde, inspirée par les valeurs les plus hautes, ce qu'il nomme un « idéal d'homme pour la Civilisation de l'Universel ». Il appelle de ses vœux un « humanisme intégral qui se tisse autour de la Terre », lequel engloberait toute la planète, les cinq continents, toutes ses ethnies, toutes ses civilisations, le tout produisant, écrit-il joliment, « une symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire ». Chez ce grand poète et homme d'Etat, il y avait une correspondance entre d'une part son combat pour la décolonisation, la reconnaissance des valeurs de la « négritude » et son idéal de « métissage » intellectuel autant qu'humain, et, d'autre part, son appel pour que se tissent des liens entre des pays très divers que la francophonie rassemble. Pour cela, dit-il encore, le français est ce « merveilleux outil trouvé dans les décombres du régime colonial » (l'écrivain algérien Kateb Yacine parlera de « tribut de guerre »). L. S. Senghor voit dans la francophonie à créer un outil de tolérance, de coopération, de communion entre les peuples.

C'était là une définition généreuse ainsi qu'un très beau programme pour ce qui allait devenir peu à peu le *Commonwealth à la française*, autrement dit le regroupement des pays qui ont « le français en partage ».

La distinction entre francophonie et Francophonie :

La francophonie avec en « f » minuscule signifie :

* le fait de parler français, qui varie selon le degré de sa possession selon les locuteurs, que ce soit comme maternelle ou langue seconde, et selon le niveau de présence du français dans les pays francophones ou ailleurs,

* toutes les personnes francophones et francisantes, qu'elles appartiennent ou non aux pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La Francophonie avec un « F » majuscule :

* C'est l'ensemble des pays totalement ou partiellement francophones, membres de l'OIF, au nombre total de 75 en 2011, qu'ils y soient membres à part entière (56 Etats et gouvernements), ou observateurs (19 Etats) ;

* C'est aussi, en tant qu'acteurs également sur la scène internationale, l'OIF et les « opérateurs » alimentés par des fonds publics qu'elle regroupe :

- un opérateur général : **l'Agence de la Francophonie (AIF)**,

- quatre opérateurs spécialisés :

* **l'Agence des Universités francophones (AUF)**, regroupant 779 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans 94 pays

* **l'Association internationale des maires francophones (AIMF)**, réseau des élus locaux (225 villes dans 49 pays, 25 associations nationales),

* **l'Université Senghor** d'Alexandrie, institution de 3e cycle pour la formation et le perfectionnement des cadres africains de haut niveau,

* **TV 5**, la chaîne francophone qui diffuse dans le monde entier.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APLF) composée de représentants de 78 parlements ou organisations interparlementaires, complète cet ensemble appelé la Francophonie institutionnelle.

* Il faut y ajouter les nombreuses associations francophones issues de la société civile, à savoir les organismes privés appelés « ONG », telle la SPLF. Beaucoup d'entre elles sont spécialisées, comme la vôtre, par corps de métiers : les écrivains (ADELF), c'est la plus ancienne, fondée en 1926, les professeurs de français (FIPE), les entrepreneurs (Forum francophone des affaires), les juristes (IDEF), les journalistes (UPF), les chercheurs, les informaticiens, les cinéastes, les « théâtraux », etc. D'autres ont un objet précis. À tout seigneur tout honneur, l'Alliance française, regroupant 1072 alliances locales dans 135 pays. C'est le cas aussi des associations de défense et de promotion de la langue française ou encore d'ADIFLOR qui recycle des livres en bon état, qu'il offre à des établissements de pays francophones. À noter que de ces 63 ONG sont accréditées par l'OIF. Son Secrétaire général, Abdou Diouf les réunit en conférence une fois l'an.

Les chiffres :

On estime en 2010 à 220 millions le nombre de locuteurs francophones dans le monde. Ce chiffre s'accroît d'environ 20 millions de locuteurs supplémentaires par an, du fait principalement de la scolarisation en Afrique subsaharienne, là où sont les « gros bataillons » de la langue française. En revanche, son usage décroît en Europe, où l'anglais tient une place écrasante pour deux raisons : il prédomine dans l'enseignement des langues étrangères, le « tout anglais » est hégémonique au sein de l'Union européenne.

Le rang qu'occupe la langue française dans le monde varie entre le 5^{ème} et le 10^{ème} rang selon les méthodes de comptage, les langues les plus parlées sur la planète étant le mandarin, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le portugais, le russe, le hindi, le bengali et l'indonésien. Mais toutes n'ont pas un rayonnement mondial.

Quel qu'en soit le rang exact de classement, au demeurant difficile à établir, le français présente trois caractéristiques qui lui confèrent une valeur de langue universelle et en font une des grandes langues de communication internationale avec l'anglais l'espagnol et l'arabe :

- le français est présent sur les cinq continents du fait tant de la dispersion sur la planète des Etats ou des communautés francophones que de l'outre-mer français ;

- c'est, avec l'anglais, la seule langue enseignée dans tous les pays : partout dans le monde on trouve un établissement d'enseignement, un lycée, une Alliance française ou un centre culturel qui enseigne le français ;

- c'est, à deux exceptions près (FMI et Banque mondiale), une des langues officielles de la plupart des institutions internationales (ONU, OMC, OCDE, UNESCO...) et celle des Jeux Olympiques.

La saga de la création de la Francophonie institutionnelle

C'est en février 1986 que le président Mitterrand réunit à Versailles le premier « Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ». Ces Sommets, douze à ce jour, se tiennent en principe tous les deux ans et se concluent par une Déclaration (pour plus de précisions, on se reportera au site de l'OIF).

Mais avant d'en arriver à cet aboutissement institutionnel, un long chemin fut parcouru à partir des années soixante. Il y a donc lieu de rappeler les principales caractéristiques du mouvement francophone en gestation. Ici, l'histoire réserva deux surprises de taille.

La première, c'est que le projet francophone ne fut pas, au départ, conçu et mis en œuvre par des Etats, dans des officines ministérielles. En effet, ce sont des ONG nombreuses et variées qui, les premières, en eurent l'idée. C'est en leur sein que se forgea la puissance d'imagination, d'attraction et d'utilité qui caractérise la grande œuvre à laquelle la SPLF prend part. Ce sont des personnalités comme vous, comme Ali Ben Khedder et Bernard Pigearias, qui font avancer la cause francophone en créant dans leur secteurs d'activité respectifs des structures de dialogue, d'échanges et de coopération Nord-Sud et, désormais, Sud-Sud. C'est une poignée de pionniers et de francs-tireurs qui ont lancé le mouvement, des gens aussi divers, pour n'en citer que quelques-uns, pas forcément diplomates ou fonctionnaires, que le journaliste québécois Dostaler O'Leary, le recteur marocain Mohammed El Fassi ou le Français Philippe Rossillon qui fut expulsé du Canada sous le motif d'espionnage alors qu'il y œuvrait en faveur du français. J'ai eu l'occasion dans mon livre *Alerte francophone* de les appeler les hérauts et les héros de la Francophonie comme vous l'êtes chacun, d'une certaine manière, dans votre noble profession et dans vos pays respectifs.

La deuxième surprise tient au fait que ce ne sont ni le Québec ni la France qui sont à l'origine du premier organisme officiel intergouvernemental de portage des actions francophones, l'ACCT, créée à Niamey le 20 mars 1970. En effet, à l'époque, les deux « Grands Blancs » (France et Canada), comme les appelaient L. S. Senghor, freinaient des quatre fers.

La province du Québec était en 1960 en pleine « Révolution tranquille » tandis que le Canada aurait vu d'un mauvais œil que la Francophonie serve de tribune internationale à la Belle Province, laquelle n'avait d'ailleurs pas encore affirmé haut et fort sa volonté de devenir un acteur sur la scène mondiale. De son côté, le Général de Gaulle, à son retour au pouvoir en 1958, avait, si vous me passez l'expression, d'autres chats à fouetter : fonder une nouvelle république, cinquième du nom, mettre fin à la guerre d'Algérie, asseoir la coopération franco-allemande, mettre sur de bons rails le Marché Commun créé l'année précédente, établir des relations bilatérales avec les nouveaux Etats de l'Afrique noire après l'échec de du projet de Communauté. Au demeurant, le Général marquait sa défiance envers tout « machin », selon son expression, qualificatif qu'il donna à l'ONU. Il privilégia donc les relations et la coopération bilatérales préférées à un organisme multilatéral où, l'influence de la France eût été nécessairement réduite. Au demeurant, il était conscient, aussi, qu'en pleine Guerre froide entre

les deux blocs, mettre sous l'égide Paris une « internationale » francophone eût été traité de démarche néocolonialiste et néo-impérialiste. Sa position était en substance la suivante : « Si la Francophonie doit se faire, c'est d'abord à d'autres de la vouloir et de la construire. » Et c'est précisément ce qui arriva.

On doit donc la création de la Francophonie intergouvernementale aux chefs d'Etat suivants, qui en furent les ardents promoteurs : le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, le Nigérien Hamani Diori, le Tunisien Habib Bourguiba, le roi du Cambodge Norodom Sihanouk, le Malgache Philibert Tsiranana et le président du Liban, Charles Hélou. Ce sont eux les Pères fondateurs de la Francophonie en tant que premier outil de solidarité intergouvernementale.

Cet instrument d'action fut créé à Niamey en mars 1970, après bien des péripéties.

Tout commença à Libreville, en 1968, à la conférence des ministres de l'éducation (CONFEMEN) où se posa l'épineuse question de la participation du Québec. Ottawa s'opposa à ce qu'une province du Canada prenne part à une réunion internationale, considérant que la politique étrangère est de son ressort exclusif alors que l'éducation, objet de la conférence, est de la compétence pleine et entière du Québec. Cela entraîna une rupture des relations diplomatiques entre le Gabon et le Canada, mais le ministre québécois participa tout de même à la CONFEMEN. C'est à ce moment-là que fut trouvée la solution du *gouvernement-participant*. Il résulta également ce qu'on a appelé « la querelle des drapeaux » (Québec ou Canada ?) que l'on retrouvera en 1986. De ce temps-là aussi date la formule « conférence des chefs d'Etat et de gouvernement » reprise dans tous les Sommets du même nom. Ajoutons pour la petite histoire que les rivalités feutrées entre la France le Canada et le Québec furent qualifiées de « franche cacophonie ».

Cette question réglée, put se tenir à Niamey le 20 mars 1970¹ la conférence réunissant les ministres des vingt-et-un États suivants : **Belgique, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Canada** (avec la participation du ministre québécois), **Côte d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo** et **Tunisie**. Par le Traité de Niamey fut donc créée la première institution internationale francophone. On lui donna une appellation neutre et technocratique : **Agence de coopération culturelle et technique** (ACCT) réunissant des gouvernements « ayant en commun l'usage du français ». On évita donc de la qualifier d'« internationale » et de « gouvernementale », de peur de braquer le gouvernement canadien. On ne l'appela pas non plus « francophone » afin que la France ne soit pas clouée au pilori et accusée de néo impérialisme.

Depuis 1970, la Francophonie institutionnelle a fait, si je puis dire, son bonhomme de chemin. Elle a rencontré un réel succès, comme le montre l'adhésion croissante des membres alors qu'il ne s'est produit aucun retrait ou exclusion. En effet, les 54 pays suivants sont venus rejoindre l'OIF, par ordre d'arrivée : **Canada-Québec, Vietnam, Laos, Centrafrique, Liban, Cameroun, Seychelles, Comores, Canada-Nouveau-Brunswick, Congo (Kinshasa), Djibouti, Dominique, Guinée-Bissau, Vanuatu, Mauritanie, Communauté française de Belgique (Wallonie-Bruxelles), Congo (Brazaville), Guinée, Maroc, Sainte-Lucie, Egypte, Guinée équatoriale, Bulgarie, Roumanie, Cap Vert, Suisse, Moldavie, Albanie, Sao Tomé-et-Principe, Pologne, Lituanie, Tchéquie, Slovaquie, Macédoine, Grèce, Andorre, Ghana, Chypre, Arménie, Autriche, Croatie, Géorgie, Hongrie, Serbie, Ukraine,**

¹ Tous les ans, ce jour anniversaire marque la Semaine de la Francophonie organisée dans le monde entier, en particulier chaque pays membre de la l'OIF.

Mozambique, Lettonie, Thaïlande, République dominicaine, Monténégro, Estonie, Emirats arabes unis et Bosnie-Herzégovine.

Le poids de cet ensemble de 75 pays est important : il représente en 2010 environ 890 millions de personnes réparties sur les cinq continents, 10% du PIB mondial et 20 % du commerce mondial. Mais on doit à la vérité de dire que dans plusieurs de ces pays, la francophonie réelle est très faible. Certains d'entre eux sont même au-dessous de « l'humble trentième » de la population, chiffre minimal sans lequel Onésime Reclus considérait qu'un pays n'est pas francophone.

Ajoutons que certains pays francophones font concomitamment partie des autres grandes aires linguistiques structurées, elles aussi, en organisation intergouvernementale, l'Anglophonie, l'Arabophonie, l'Hispanophonie et la Lusophonie :

- Le *Commonwealth*, fondé à Londres en 1949 et regroupant 52 Etats membres, qui présente la particularité d'exclure ou de suspendre temporairement ses membres s'ils foulent au pied les droits de l'homme ;

- l'*Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science* (ALESCO), fondée à Tunis en 1970 et regroupant 22 pays ;

- le *Secrétariat général ibéro-américain* (SEGIB) créé à Madrid en 1991 ayant également 22 pays membres;

- la *Communauté des pays de langue portugaise*, fondée à Lisbonne en 1996 et à laquelle adhèrent 8 États.

Cela dit, comment en est-on venu à la création en 1986 de l'OIF ainsi qu'à l'élargissement et à la consolidation du mouvement francophone, qui rassemble par la langue, des valeurs communes et des actions de coopération multiformes ?

1) la convergence de deux désirs de francophonie, l'un au Sud, l'autre au Nord :

Au Sud, au moment des indépendances au début des années soixante, la décolonisation créa une sorte « d'appel d'air ». C'est dire que la création d'une internationale francophone répondait à un besoin. En effet, pour les nouveaux Etats de l'ex-Afrique subsaharienne française, les problèmes à résoudre immédiatement étaient immenses : construction de toutes pièces d'un Etat, faiblesse des ressources, manque d'expérience dans la gestion publique, mosaïque d'ethnies, de croyances et de langues, sous-développement. Face à ces défis gigantesques, la création de l'OUA (inspirée par la construction européenne) fit apparaître deux tendances contradictoires :

- * l'une panafricaine : celle du Ghanéen Nkrumah et du Zaïrois Lumumba, qui rêvaient de fondre en une seule nation le continent noir, projet qui s'avéra utopique parce qu'il visait à unifier des pays que tout opposait,

- * l'autre pragmatique, qui l'emporta : les États fraîchement décolonisés ayant pour la plupart préféré se tourner vers l'ancienne métropole dont ils sollicitèrent l'aide. De là sont nées les premières formes d'action intergouvernementale « francophone », à savoir les conférences ministérielles sectorielles tenues entre la France et les jeunes Etats d'Afrique (excepté le Niger et l'Algérie). La première d'entre elles fut, comme on l'a signalé, la CONFEMEN créée en 1961 pour débattre des questions d'éducation. Puis la CONFESJES (jeunesse et sports) fut instituée en 1969 d'où naîtront les *Jeux de la Francophonie*. Après quoi on en créa pour la culture, la justice, la recherche, l'économie et les finances. Toutes ont constitué de véritables séminaires de formation des ministres africains.

Au Nord : pareil à celui des anciens peuples colonisés, un désir d'émancipation se manifesta :

- en Suisse romande : création du demi-canton francophone du Jura-partie Nord,
- au Val d'Aoste : réaffirmation des droits linguistiques de cette vallée au pied du Mont-Blanc où l'on parlait français depuis des siècles, d'où la création d'une région à statut spécial,
- en Belgique : la « guerre des langues » aboutit à la création de trois régions : Flandre, Wallonie et Bruxelles,
- au Québec : c'est là où le fait francophone fut affirmé et réalisé de la façon la plus vive et la plus éclatante
- au Nouveau-Brunswick, où se tint le VIII^e Sommet de la Francophonie.
- en Louisiane : création d'un organisme chargé de promouvoir l'usage du français le CODOFIL, action qui a abouti à la reconnaissance du français comme officielle de cet Etat américain.

2) Le besoin de contrepoids aux hégémonies et de rupture de l'isolement diplomatique :

Certes, nombre de facteurs ont contribué à la création de la Francophonie : vocation universelle de la France, amour de la langue française à l'étranger, prestige des grands écrivains d'expression française, diffusion de la culture française dans le monde. S'y ajoute l'attachement aux droits de l'homme auxquels on identifie souvent la langue française : « le français, c'est la langue des bons sentiments », disait un ministre cambodgien. S'y ajouta l'affirmation des identités, dont parlaient éloquemment et poétiquement L. S. Senghor et Aimé Césaire, ces deux chantres de la négritude. Mais cela n'explique pas tout et n'explique pas pourquoi des pays qui n'ont jamais été colonisés par la France ont voulu rejoindre l'OIF, bien que l'usage du français y soit répandu en quantités faibles, voire presque infinitésimales. Tel est le cas pour le Mozambique ou la Pologne, l'Egypte ou la Thaïlande, le Ghana ou l'Autriche, l'Arménie ou l'Albanie, la Grèce ou les Emirats arabes unis, la Serbie et Sao Tomé-et Príncipe. En sens inverse, d'anciennes possessions françaises, où le français se pratique encore, n'ont pas rejoint, pour diverses raisons, l'OIF : **Val d'Aoste** (Italie), **Louisiane**, **Pondichéry** (Inde), ainsi que trois pays où le nombre de locuteurs francophones important : **Algérie**, **Syrie** et **Israël**.

En réalité, et pour l'essentiel, de puissants mouvements étaient à l'œuvre :

Le premier consista à constituer des alliances diplomatiques et autant de réseaux de protection et d'influence pour sauvegarder ou promouvoir des patrimoines culturels face au rouleau compresseur de la mondialisation et de la langue unique, l'anglo-américain considéré comme supérieur à toutes les autres langues, rouleau compresseur actionné par les Etats-Unis, seule « hyperpuissance » après l'écroulement de l'empire soviétique en 1989. Dans cette hégémonie, il y avait là, il y a toujours, un danger maximal d'écrasement des différences culturelles et linguistiques. En effet, le triomphe du modèle anglo-américain accroît le risque de porter atteinte à toutes les façons d'être, aux modes de vie, de penser, de parler. On parla alors d'une double menace, celle du « tout Coca Cola » et du « tout Ayatollah », face à laquelle la Francophonie offre une troisième voie, un contre-modèle, une solution d'avenir pour éviter les affrontements meurtriers. Il est symbolique, et combien significatif, que le premier secrétaire général de l'OIF soit l'ancien secrétaire général de l'ONU, l'Egyptien Boutros Boutros Ghali, dont les Américains demandèrent et obtinrent le départ pour cause de non-alignement sur leur politique.

Dans les pays de l'Est, qui ont rejoint en masse l'OIF, il y eut la volonté de contrebalancer le poids régional soit de l'ex-URSS (Pologne, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Ukraine, Géorgie, Roumanie, Bulgarie), soit de l'ex-Yougoslavie aux mains de Belgrade (Slovénie, Croatie, Monténégro, Macédoine). Bien évidemment, il y avait une arrière-pensée évidente de la part de beaucoup de ces pays – où le nombre de locuteurs francophones

est faible ou décroissant : l'envie d'entrer dans l'Union européenne. À cet effet, en adhérant à la Francophonie, ils s'attiraient les bonnes grâces de la France, ce qui fut manifestement le cas de la Pologne. Cela n'empêcha pas les représentants de ces pays, une fois entrés dans l'Union, de s'y exprimer à Bruxelles ou à Luxembourg en anglais ou en allemand.

En Asie du Sud-est, l'adhésion du Vietnam, du Cambodge et du Laos, exprimait, certes, le désir de renouer avec l'ancien colonisateur et d'instaurer des liens avec les membres de l'OIF. Il signifiait aussi la volonté de contrebalancer, autant que possible, l'influence considérable de la Chine dans la péninsule indochinoise.

D'année en année, le facteur diplomatique s'est avéré de plus en plus prépondérant par rapport aux seules préoccupations de diffusion du français et de coopération Nord-Sud qui constituaient l'essentiel du programme de l'ACCT, le socle de son activité. C'est ainsi que deux pays, l'Égypte et le Vietnam, ont trouvé dans la Francophonie l'occasion manifeste de rompre un isolement diplomatique temporaire. L'Égypte fut exclue de toutes les organisations internationales arabes pour avoir approuvé les accords de Camp David en 1979. Elle se vit ainsi fermer cette porte de la scène internationale sur laquelle elle revint par la porte de la Francophonie à laquelle elle adhéra en 1983. Quant au Vietnam, il fut réprouvé par la communauté internationale pour avoir envahi en 1979 le Cambodge. Il décida donc d'occuper le siège laissé vacant par le Sud-Vietnam, membre fondateur de l'ACCT, ce qui lui évita de faire une demande formelle d'adhésion, qui aurait posé problème.

L'évolution de la Francophonie institutionnelle

Depuis sa création en 1986, l'OIF a fait évoluer ses objectifs lors de ses grands « ballets diplomatiques » que sont les Sommets de la Francophonie. Il convient de retracer brièvement les principales étapes et les décisions majeures les rendez-vous intergouvernementaux biennaux que, dont.

En 1991, à Paris, au Sommet de Chaillot, l'OIF affirma la primauté du politique. Pour cela, elle mit en place un *Conseil permanent de la Francophonie* et elle créa une *Conférence ministérielle* qui se réunit dans l'intervalle des Sommets pour lesquels chaque chef d'Etat est flanqué d'un sherpa (exemple : l'ancien premier ministre Jean-Pierre-Raffarin auprès de Nicolas Sarkozy). Elle lança alors deux maîtres mots : les *droits de l'homme* et la *bonne gouvernance*. La fin du communisme et les vertus de la démocratie en Afrique feront dire joliment au ministre français de la coopération : « le vent de l'Est souffle sur les cocotiers. »

En 1993, au Sommet de l'île Maurice, l'Organisation axera ses positions sur la *diversité culturelle*. Sur l'initiative des 63 Etats et gouvernements francophones, cela aboutira à l'adoption, le 20 octobre 2005 par l'UNESCO, de la « convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ».

En 1995, au Sommet de Cotonou, l'OIF adoptera la *Charte de la Francophonie*. Elle proclame dans ce texte qu'elle est une institution fondée sur le partage d'une langue et des valeurs communes, soucieuse d'agir en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme. La Charte précise aussi que la concertation entre ses membres a pour but de mener des actions de coopération multilatérale dans les domaines suivants : éducation, formation, enseignement supérieur et recherche, développement durable, solidarité entre les pays francophones.

Au Sommet de Hanoï en 1997, le virage du politique au culturel est définitif. Une décision capitale fut prise : la création du poste de Secrétaire général de la Francophonie, confié après bien des tractations à l’Egyptien Boutros Boutros Ghali.

En 2004, au Sommet de Ouagadougou (Burkina Faso) la Francophonie adopte un *Cadre stratégique* pour la période 2005 – 2014 en définissant ainsi ses missions : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l’Homme ; appuyer l’éducation, la formation, l’enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable.

Au total, l’OIF est ainsi devenue au fil des ans un acteur visible sur la scène internationale, une sorte de « *ONU bis* » préoccupée de prendre position, voire d’intervenir sur les grands dossiers mondiaux et de peser sur le devenir de l’humanité.

Pour conclure, je citerai l’ancien président du Liban, Charles Héroux :

« C’est parce que la francophonie consacre et illustre les valeurs les plus hautes, celles qui libèrent, celles qui élèvent et rapprochent les membres de la grande famille humaniste, qu’une France secrète vit au cœur d’une multitude d’hommes qui ne sont pas Français. »

Alfred GILDER est l’auteur notamment de :

- **Alerte Francophone**, en collaboration avec Albert Salon, 222 p, 2004, éditions Arnaud Franel, Paris ;
- **Et si l’on parlait français, essai sur une langue universelle**, 1993, Le Cherche Midi, Paris ;
- **En vrai français dans le texte, Dictionnaire français-français**, 1999, Le Cherche Midi, Paris.